



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD
Modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la
commune de PLOBANNALEC-LESCONIL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du président de la communauté de communes du Pays bigouden sud (CCPBS) n° A-2024-12-16 en date du 19 décembre 2024, a été ordonnée l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 34 jours relative au projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plobannaec-Lesconil qui se déroulera **du mercredi 22 janvier 2025 à 09h00 jusqu'au lundi 24 février 2025 à 16h30.**

Objet de l'enquête

L'enquête publique porte sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plobannaec-Lesconil, qui a pour objet les points suivants :

- Modification des règlements écrit et graphique, et création d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour d'une part créer un sous-secteur UHb1 pour permettre la rénovation et l'extension de l'ancien grand hôtel des dunes, et d'autres part pour créer un sous-zonage 1AUhc1 sur le secteur de Prat Ar Reun afin de prévoir des règles spécifiques pour un projet de lotissement communal ;
- Modification du règlement écrit applicable à la zone Ui (urbanisé à vocation d'activité) ;
- Mise à jour de l'annexe « servitudes d'utilité publique » concernant l'abrogation des servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les obstacles (PT2) au profit d'Orange ;
- Création d'une annexe répertoriant les zones de présomption de prescription archéologique.

Personne responsable du projet

Monsieur le président de la CCPBS est responsable du projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plobannaec-Lesconil. Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès des services concernés au siège de la CCPBS sis 17 rue Raymonde Folgoas Guillou 29120 Pont-l'Abbé ou par téléphone au 02.98.98.06.04 (du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h).

Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur LE GOFF Jean-Jacques, a été désigné commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Rennes.

Composition du dossier d'enquête

Le projet de modification du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un résumé non technique, figurent dans le dossier d'enquête qui comprend également toutes les pièces requises au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement ainsi qu'un dossier se rapportant à la publicité de l'enquête publique.

Siège de l'enquête et modalités de mise à disposition du dossier au public

Le siège de l'enquête publique est localisé en mairie de Plobannalec-Lesconil, sise 1 rue de la Mairie 29740 Plobannalec-Lesconil.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête pourra être consulté sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Plobannalec-Lesconil, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Le dossier d'enquête publique est également consultable :

- sur le site internet de la CCPBS : <https://www.ccpbs.fr/>

- sur le site internet de la commune de Plobannalec-Lesconil : <https://www.plobannalec-lesconil.bzh/>

- sur le registre dématérialisé dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/5908>

Le dossier d'enquête publique est communicable par courrier à toute personne, sur sa demande et à ses frais, dès publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête publique.

Observations et propositions du public

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie de Plobannalec-Lesconil ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance à la mairie de Plobannalec-Lesconil (mairie – 1 rue de la Mairie 29740 Plobannalec-Lesconil), en précisant modification n°3 du PLU de Plobannalec-Lesconil.

Les observations pourront également être adressées :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5908>

- par courriel, à l'adresse suivante : enquete-publique-5908@registre-dematerialise.fr

En précisant modification n°3 du PLU de Plobannalec-Lesconil. Ces observations doivent parvenir au plus tard au commissaire enquêteur le lundi 24 février 2025 à 16h30. Les observations et propositions reçues par voie dématérialisée seront mises en ligne dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles de tous à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5908>

Dates et heures des permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public à la mairie de Plobannalec-Lesconil aux dates suivantes :

- Le mercredi 22 janvier 2025 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 31 janvier 2025 de 14h00 à 17h00
- Le mardi 11 février 2025 de 9h00 à 12h00
- Le lundi 24 février 2025 de 13h30 à 16h30

Chacun pourra venir présenter ses observations et propositions écrites et orales au commissaire enquêteur au cours de ces permanences.

Conclusions et rapport du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès réception, au siège de la CCPBS, à la mairie de Plobannalec-Lesconil ainsi que sur le site internet de la CCPBS (<https://www.ccpbs.fr/>) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront adressés au préfet du Finistère par le président de la CCPBS.

Suite de l'enquête publique

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays bigouden sud.